

E 2001 (C) 4/103

*Le Chef du Département politique, G. Motta,  
au Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière*

Copie  
L AT

Berne, 26 février 1932

Personnelle. Confidentielle

Nous avons l'honneur de nous référer à la correspondance échangée dernièrement avec vous au sujet de l'activité du journal «L'Adula» et de ses liens avec la Société «Dante Alighieri» et de vous remercier en particulier de votre rapport, lu avec grand intérêt, du 1<sup>er</sup> février<sup>1</sup>. Nous sommes heureux d'apprendre que vous partagez notre sentiment quant à l'avantage qu'il y aurait à profiter des bonnes dispositions manifestées en ce moment par le Palais Chigi pour obtenir que tout appui, même indirect, soit dorénavant retiré à un journal qui ne cesse d'injurier notre pays, notre histoire et nos traditions.

Ainsi que vous le faites observer très justement, il y a eu, à certaines époques, des contradictions entre les déclarations officielles des hommes d'Etat italiens responsables et leurs représentants officiels en Suisse et le fait qu'un certain secours moral et matériel a été offert, par des milieux qui n'échappent point au contrôle du Gouvernement, à des groupements et à des individus considérés par nous comme extrêmement suspects. Le changement à la Légation d'Italie<sup>2</sup> et, en dernier lieu aussi, le remplacement de l'ancien attaché militaire de la Légation<sup>3</sup>, dont l'attitude, lors de la fête fédérale de tir à Bellinzone, aurait pu donner lieu aux observations les plus sévères, ont toutefois provoqué maintenant une détente dans les esprits, qui facilite le règlement d'une série de questions épineuses.

Indépendamment des conversations que nous pourrions continuer à avoir, dans cet ordre d'idées, avec la Légation d'Italie à Berne, nous vous serions, dès lors, reconnaissants de saisir une occasion qui vous paraîtra favorable pour faire comprendre au Gouvernement italien qu'une action tendant à couper les ailes à «L'Adula», au moyen d'un arrêt des subsides qui lui arrivent d'Italie, serait considérée par nous comme un acte amical.

---

1. Cf. n° 145.

2. En 1930, le Ministre Pignatti avait été remplacé par G. Marchi. Cf. n° 145, n. 6.

3. Cf. n° 145, n. 8. En 1930, le Lieutenant-colonel A. Perrone avait remplacé le colonel Pentimalli.

Ajoutons, que le hasard nous a permis de recueillir récemment sur le compte d'Emilio Colombi, que nous devons considérer comme un traître, des indications qui, si elles venaient à être prouvées d'une façon irréfutable, chargeraient encore davantage que jusqu'à présent, et cette fois d'une façon accablante, l'individu en question.

Notre Consul à Nice<sup>4</sup> a, en effet, eu, il y a quelque temps, la visite d'un jeune Italien, qui n'a pas voulu indiquer son nom, et qui l'a prié de nous proposer l'achat d'une correspondance de «L'Adula» dans le Tessin. Or, il s'est révélé que ce jeune homme était Franchetti, l'émissaire notoire de la police italienne, qui a été expulsé de Suisse l'année dernière à la suite d'une série d'affaires qui ont d'ailleurs fourni la preuve du double jeu de l'individu<sup>5</sup>. Notre Consul a été à même de transcrire une partie d'une des lettres écrite apparemment en entier de la main d'Emilio Colombi et datée de Bellinzone, le 16 octobre 1931. Voici le passage en question:

«Anche questo Ella sa benissimo come è diventato tenue e viene tutto speso per sostenere l'Adula. Se non ci fossero questi 2000 franchi l'Adula non uscirebbe più. Speriamo però che Roma comprenda una buona volta che unicamente l'Adula può fare qualche cosa. Mio genero, Comm. Parini<sup>6</sup> non vuole fare comprendere alle superiori Gerarchie che non sono i fasci italiani all'Esterio che non */sic/* possano fare opera d'Italianità nel Ticino, bensì noi, che Svizzeri possiamo illuminare l'opinione pubblica e preparare il terreno. Io però confido nel viaggio che la Signorina Bontempi<sup>7</sup> dalla cui casa Le scrivo, che mi incarica di salutarLa cordialmente, farà verso Natale a Roma per avere istruzioni.

Non bisogna spaventarsi caro Sigr Franchetti per le battaglie perdute, io ne ho perso tante e forse */ne/* perderò ancora, ma sono sicuro che vinceremo l'ultima. E quel giorno io forse non sarò più ma le mie ossa fremeranno di gioia perché sarò allora in terra non solo di nome ma veramente di fatto italiana.»

Il n'est pas exclu que Franchetti, qui se trouve maintenant à Bruxelles, sous le nom de Maurizio di Colloredo, remette en définitive, ce document compromettant à notre Légation en Belgique. De toute manière, il y a déjà dans l'extrait reproduit ci-dessus quelques éléments qui peuvent nous faire réfléchir. A toutes bonnes fins, vous trouverez, en outre, sous ce pli, une lettre que Colombi a cru devoir adresser, le 24 novembre dernier, au Président de la Confédération pour protester contre «la légende ridicule» qui, selon lui, se serait formée autour de son nom<sup>8</sup>. D'après les «Basler Nachrichten», du 18 février, Colombi aurait fait tout récemment encore au siège du parti fasciste à Milan une conférence sur la Suisse italienne, au cours de laquelle il aurait insisté sur le prix que M. Mussolini attache aux relations italo-suisse. [...]

4. Cf. lettre du Consul du 5 février 1932 (E 2001 (C) 4/103).

5. Cf. PVCF du 11 septembre 1931 (E 1004 1/330).

6. Cf. n° 129, n. 8.

7. Cf. n° 55.

8. Cf. E 2001 (C) 4/103.